



AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la susdite municipalité, que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023, le conseil municipal de la Ville de Senneterre a adopté le règlement n° 2023-732 modifiant le règlement n° 2009-563 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Que ce règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et un avis a été publié dans la Gazette officielle du Québec à l'effet qu'il est entré en vigueur le 16 décembre 2023.

Que toute personne peut prendre connaissance de ce règlement en s'adressant au bureau de la municipalité du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Senneterre, ce 4^e jour du mois de janvier 2024.

Hélène Veillette, notaire, OMA

Greffière